

Boucles de l'Oise

TOUS EN GREVE LES 13,14 ET 15 MARS 2014

La tension monte, la Direction est en ébullition et cherche par tous les moyens à briser l'unité du personnel et des Organisations Syndicales qui ont déposé le même préavis pour les journées privilège de mars.

Rappel sur le DROIT de grève :

La grève n'est pas une obligation mais c'est un droit.

En matière de grève, c'est le gréviste qui est maître de son mouvement (c'est un principe édicté par la Cour de Cassation, plus haute cour de justice en France)

Le salarié ou fonctionnaire peut prendre et arrêter la grève à tout moment des lors qu'un préavis est déposé !! La différence se fait au niveau du retrait de salaire :

- 1/30^e de salaire indivisible par jour de grève pour le fonctionnaire c'est-à-dire que le fonctionnaire ne peut faire que des journées entières de grève.

- 1/ 50^e de salaire pour une 1/2 journée pour le salarié (CDI)

- 1/ 160^e de salaire pour 59 minutes de grève pour le salarié (CDI)

Le salarié peut lui « tronçonner » son temps de grève » en demi-vacation ou heure de grève.

A noter que pour Les 59 minutes, il faut que tous les salariés qui font 59 minutes les fassent en même temps.

Nous avons demandé à être reçus tous ensemble en audience de négociation le lundi 10 mars mais le DTELP s'est contenté d'une fin de non recevoir envoyée à la CFDT, la CGT et FOCOM et d'un silence éloquent envers SUD.

Devant tant de mépris une seule réponse s'impose : maintenir le préavis, se déclarer gréviste dès le 13 au matin et venir manifester devant la Direction à 10h.

Un communiqué de presse a d'ores et déjà été envoyé et le Siège sera averti de ces pratiques départementales contraires à un dialogue social de qualité et surtout révélatrices de l'état d'esprit ambiant.

Ainsi, pression, intimidations diverses, menaces, chantage à l'entretien d'appréciation ou à au commissionnement, tout est bon pour tenter de vous empêcher d'agir.

Nous ne devons pas oublier que faire grève est un droit pour l'ensemble du personnel, quel que soit le grade, le statut ou encore la fonction.

Que faire valoir ce droit est aujourd'hui un devoir en réponse à ces comportements indignes de nos dirigeants.

Si nous acceptons aujourd'hui de nous taire et cédon aux tentatives de pression, la Direction aura gagné et continuera d'agir en ce sens.

Alors, dites NON, refusez le chantage et venez montrer votre détermination à vous faire entendre !

Tous ensemble à Cergy, place des cerclades le 13 mars à 10 heures pour un rassemblement unitaire !

Le changement c'est maintenant disent-ils, montrons leur notre conception du changement !

NB : le préavis se terminant samedi 15 à minuit, le dimanche 16 ne pourra en aucun cas vous être retiré.